



Société Nationale des Hydrocarbures

National Hydrocarbons Corporation

B.P : 955 Yaoundé, Cameroun - Tel: (237) 222 201 910 - Fax: (237) 222 209 869 -Site web : www.snh.cm

TERMES DE REFERENCE DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DE 08 BLOCS EN RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de son mandat de promotion et de valorisation des ressources en hydrocarbures du domaine minier de la République du Cameroun, la **Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)** annonce à l'industrie pétrolière et gazière le lancement le 15 janvier 2018, d'un **Appel d'Offres pour l'attribution de huit (8) blocs**, à savoir **BOMANA, BOLONGO** et **BAKASSI** dans le bassin du Rio Del Rey (RDR) riche en hydrocarbures, et **ETINDE EXPLORATION, NTEM, ELOMBO, TILAPIA** et **KOMBE/NSEPE** dans le bassin très prometteur de Douala/Kribi-Campo (DKC).

Les offres seront reçues jusqu'au **29 juin 2018 à 12 heures** (heure locale). La notification des résultats est prévue le **18 juillet 2018**.

Les sociétés pétrolières et gazières internationales sont invitées à soumissionner pour un ou plusieurs blocs, conformément à ces Termes de Référence.

II. OBJET

Le but du présent Appel d'Offres est, pour l'État et les sociétés pétrolières, de négocier et conclure des **Contrats de Partage de Production (CPP)** sur un ou plusieurs blocs libres, conformément aux dispositions du Code Pétrolier (Loi n° 99/013 du 22 décembre 1999) et son texte d'application (décret n° 2000/465 du 30 juin 2000) qui sont tous les deux accessibles à partir du site Internet de la SNH www.snh.cm, ainsi que ces Termes de référence.

III. PAQUETS DE DONNÉES ET PRÉSENTATION DES BLOCS

L'Appel d'Offres 2018 est soutenu par des termes commerciaux améliorés, des paquets de données sismiques 2D et 3D et de puits de meilleure qualité portant sur les bassins RDR et DKC, prêts à l'emploi sur poste de travail, accessibles auprès de CGG Services (UK) Limited, Llandudno, North Wales, LL30 1SA, Royaume Uni (Robertson GeoSpec International Ltd). Prière de contacter geospec.sales@cgg.com.

Les blocs concernés sont présentés ci-dessous :

Blocs	Bassins	Superficie (km ²)	Localisation
Bomana	RDR	223,3	Offshore (PE<50 m)
Bolongo	RDR	391,5	Offshore (PE<70 m)
Etinde Exploration	DKC	1 698	Offshore/EPP
Tilapia	DKC	3 874,9	Offshore/EPP
Elombo	DKC	2 405	Offshore/EPP
Ntem	DKC	2 319	Offshore ; PE>500 m
Kombe-Nsepe	DKC	3 026	ZT/Onshore
Bakassi	RDR	736,9	ZT/Onshore

PE : profondeur d'eau ; **EPP** : eau peu profonde ; **ZT** : zone de transition

* Les blocs **Bomana, Bolongo, Etinde Exploration, Tilapia et Elombo** sont situés près de champs et installations producteurs de pétrole et de gaz.

IV. CONTENU DES OFFRES

Toute offre soumise doit contenir les sections suivantes :

- Une (des) évaluation(s) technique(s) du (des) bloc (s) concerné(s) ;
- Le programme des travaux et le budget correspondant pour la première période de la phase d'exploration qui peut être prolongée de cinq (5) ans, et des indications sur le financement du programme des travaux ;
- Les programmes des travaux et les budgets correspondants pour les deux périodes subséquentes de la phase d'exploration de deux (2) ans au plus chacune, et des indications sur le financement des programmes des travaux ;
- Des documents pertinents sur la (les) société(s) prenant part à la soumission,

en particulier, sur la société pétrolière qui agira en tant qu'Opérateur dans le CPP, y compris son organigramme, ses capacités techniques et financières. Les documents requis comprennent :

- ✓ Les bilans audités et certifiés des trois (3) dernières années civiles ;
- ✓ Les noms et expériences des membres du personnel exploration et production, ainsi que les capacités géoscience de la (des) société(s) ;
- ✓ Les noms et activités des actionnaires de chaque société ;
- ✓ Le portefeuille d'actifs de la société dans l'industrie pétrolière, en particulier dans l'amont ;
- ✓ La preuve des capacités et de l'expérience de la société en matière de protection de l'environnement, notamment dans des zones similaires à celles des blocs concernés au Cameroun ;
- ✓ Le bilan des activités d'exploration menées et des découvertes réalisées au cours des cinq (5) dernières années.

Durant la phase d'exploration, le titulaire d'un contrat pétrolier s'engage à exécuter un programme de travaux dont les exigences minimales sont énoncées dans les termes contractuels ci-dessous ; étant entendu que l'exécution des programmes de travaux d'exploration prime sur les montants des dépenses d'exploration.

V. TERMES CONTRACTUELS

Les termes ci-après seront considérés dans la (les) soumission(s) :

- **Programme des travaux** (peut faire l'objet d'une offre) : les exigences minimales par bloc pour la période initiale d'exploration sont :
 - ✓ le retraitement des données sismiques existantes et/ou l'acquisition et le traitement de nouvelles données sismiques ; et
 - ✓ le forage d'un (01) puits d'exploration.
- **Bonus de signature** : Aucun paiement exigé du (es) soumissionnaire(s).
- **Bonus de production** (fixe) :

Les bonus de production seront payés à l'État suivant les valeurs seuils ci-après :

Type de production	Seuil de production cumulée	Bonus de production (en millions USD)
Pétrole	25 millions de barils	3
	50 millions de barils	5
	100 millions de barils	10
Gaz naturel	200 Mds PC	3
	500 Mds PC	5
	1 000 Mds PC	10

- **Impôt sur les sociétés** (fixe) : 40%
- **Participation de l'État** : supérieure à 10 % (peut faire l'objet d'une offre et négociable)
- **Montants minimum du budget Formation** (peuvent faire l'objet d'une offre) :
 - ✓ 50 000 USD par an pendant la phase d'exploration, et
 - ✓ 100 000 USD par an pendant la phase de développement/exploitation (les deux budgets sont financés par la (les) seule(s) société(s) soumissionnaire(s))
- **Cost stop pour le gaz** : 85 % (fixe)
- **Cost stop pour le pétrole** : 70 % (fixe)

- Tranches de **Profit oil/Profit gas**, peuvent faire l'objet d'une offre et sont négociables aussi bien pour les liquides que pour le gaz, suivant le tableau ci-dessous :

Tableau applicable pour le partage du Profit Oil :

Valeurs du facteur "R"	Part du contractant	Part de l'État
$R \leq 1$	85 %	15 %
$1 < R \leq 1,5$	Peut faire l'objet d'une offre et négociable	
$1,5 < R \leq 2$	Peut faire l'objet d'une offre et négociable	
$2 < R \leq 2,5$	Peut faire l'objet d'une offre et négociable	
$R > 2,5$	Peut faire l'objet d'une offre et négociable	

Tableau applicable pour le partage du Profit Gas

Valeurs du Facteur "R"	Part du contractant	Part de l'État
$R \leq 1$	90 %	10 %
$1 < R \leq 1,5$	Peut faire l'objet d'une offre et négociable	
$1,5 < R \leq 2$	Peut faire l'objet d'une offre et négociable	
$2 < R \leq 2,5$	Peut faire l'objet d'une offre et négociable	
$R > 2,5$	Peut faire l'objet d'une offre et négociable	

Pour une année civile donnée, le facteur "R" renvoie au ratio du "Revenu cumulé net" sur les "Investissements cumulés", calculé au terme de l'année précédente.

"Revenu cumulé net" signifie la somme, à partir de la date d'entrée en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile précédente, des revenus bruts du Contractant, moins la somme des coûts d'exploitation et la somme de l'impôt sur les sociétés relatif aux opérations pétrolières payé à l'Etat par les entités comprenant le contractant (à l'exclusion de l'Etat) en République du Cameroun pour toutes les années fiscales avant l'année fiscale en cours.

"Investissements cumulés" signifie la somme, à partir de la date d'entrée en vigueur jusqu'à la fin de l'année civile précédente, des coûts d'exploration et de développement totaux. Ni la récupération, ni l'amortissement de ces coûts ne seront pris en considération pour le calcul des coûts auxquels il est fait référence dans cette définition.

VI. PRÉSÉLECTION DES OFFRES

Les conditions de présélection sont fixées conformément aux articles 2 et 7 du Code Pétrolier et sont les suivantes :

- L'offre doit être soumise par une société pétrolière, ou par un groupe de sociétés commerciales, dont au moins une est une société pétrolière justifiant de capacités financières et techniques prouvées par la documentation requise à l'article IV (4^{ème} puce) ci-dessus, des Termes de Référence ;
- Au cas où l'offre est soumise par un consortium de sociétés dont une seule est une société pétrolière, ladite société pétrolière doit détenir la majorité des participations dans le consortium, et doit faire office d'Opérateur. Autrement, les sociétés pétrolières du consortium désigneront l'une d'entre elles comme Opérateur ;
- Conformité totale aux termes de l'Article V des présents Termes de Référence.

Le respect des conditions relatives aux capacités techniques et financières du soumissionnaire est une condition préalable à l'examen des offres reçues par la SNH.

VII. EVALUATION DES OFFRES

La grille de notation suivante sera appliquée lors de l'évaluation des offres :

N°	Critères/sous-critères	Points
I	Évaluation technique du bloc	50
	Présentation de la géologie régionale du bassin dans lequel est situé le bloc	
	5 points	
	Évaluation technique du (des) bloc(s)	
	25 points	
Stratégie d'exploration proposée pour le bloc	10 points	
Année et qualité des données utilisées pour l'évaluation technique	10 points	

Programmes des travaux et budgets correspondants		Points
2	Programme des travaux pour la première période (période initiale)	25 points
	Programme des travaux pour les deuxième et troisième périodes	10 points
	Cohérence du programme des travaux proposé avec les résultats de l'évaluation technique	5 points
	Consistance des budgets d'exploration soumis en appui au programme des travaux proposé	2,5 points
	Capacité technique	3,5 points
	Capacité financière	4 points

TOTAL	100
--------------	------------

VIII. DÉPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être soumises en trois (3) exemplaires originaux sous plis fermés séparés et envoyées au siège social de la SNH à Yaoundé, à l'adresse suivante :

Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)

B.P.: 955 Yaoundé – Cameroun

Tél. : (237) 222 20 19 10 / 222 20 98 64

Fax : (237) 222 20 98 69 / 222 20 46 51

Les plis fermés doivent clairement porter la mention « **Participation à l'APPEL D'OFFRES 2018 pour l'attribution de huit (8) blocs dans les bassins du Rio Del Rey et Douala/Kribi-Campo, Cameroun** ».

Toutes les questions, demandes de clarifications ou tous les commentaires sur ces Termes de Référence doivent être adressés par écrit à la SNH à l'adresse ci-dessus.

Toutes les questions ou demandes de clarifications doivent être adressées par écrit à la SNH à l'adresse ci-dessus, ou en contactant son Conseiller N°2, M. **Jean-Jacques KOUM** (jean-jacques.koum@snh.cm) ou le Directeur de l'Exploration, M. **Serge Edouard ANGOUA BIOUELE** (serge.angoua@snh.cm).

Toutes les questions, demandes de clarifications ou commentaires sur les paquets des données d'exploration améliorées doivent être adressés à CGG, s/c Robertson GeoSpec International Limited, Llandudno, North Wales, LL30 1SA, Royaume-Uni. Prière de contacter la société via geospec.sales@cgg.com (Attn : **M. Phil BAXTER**).

Comme indiqué plus haut, la documentation sur les Termes de Référence, les blocs en promotion, les Codes Pétrolier et Gazier et le Contrat type CPP sont disponibles sur le site Internet de la SNH (www.snh.cm) et des copies peuvent être fournies sur demande.

IX. CHRONOGRAMME DE L'APPEL D'OFFRES 2018

- 15 janvier 2018 – 28 juin 2018** : Accès aux données et évaluation par toutes les sociétés intéressées
- 29 juin 2018, 12h00 (heure locale)** : Date limite de dépôt des offres ;
- 29 juin 2018, 13 (heure locale)** : Ouverture publique des offres en présence de toutes les sociétés soumissionnaires ou leurs représentants ;
- 18 juillet 2018** : Notification des résultats.

Fait à Yaoundé, le 10 janvier 2018